

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3351 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Jalal abd el hafid

Date de naissance : 01/10/1966

Adresse : Bou chentouf , nme 59 no.59 casa maroc

Tél. : 0609843115 Total des frais engagés : 250.7200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelwahab TAKADOUJI
Ophthalmologiste
304, Bd. 2Mars - Casablanca
Tél. : 0522 62 93 96/0527 29 10 55

Date de consultation : 09 JAN 2023

Nom et prénom du malade : JALAL ZAKARIA Age : 60

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : refraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09/01/23

Signature de l'adhérent(e) :

Jalal

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
09 JAN 2023	5	150		Dr. Abdelwahab TAKADOU Ophthalmologiste 304, Bd. 2 Mai Casablanca 02 99 961057 29/05/2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	<u>02</u> <u>02</u> <u>223.</u>			<u>1000,-</u>		Opticien Optique M-Optic 63 Rue 1500 Bruxelles

AM	PC	IM	IV	des Honoraires
		2003		M R D Opticien Opticien Optometriste 63 Rue Thibault 75033 Paris

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

A circular diagram showing the numbers 1 through 8 arranged in a circle around a central point labeled H. The numbers are positioned such that they form a continuous sequence starting and ending at H. The numbers are: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1. The diagram also features three axes originating from the center: a vertical axis pointing upwards labeled D, a horizontal axis pointing to the right labeled G, and a diagonal axis pointing downwards and to the left labeled B.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° : N° 001867

Casablanca, le 02/02/2023

Akram Daali

Inpe : 065032633

Mme / Mr : JALAL ZAKARIA

Dr :

VL

VP - Add

OD : +275 (0 - 45)

OD : _____

OG : +3.00 (0 - 75)

OG : _____

Monture

Verres

optique

étaguage bleu AR

800

DH

1200

DH

Total à payer : 1200 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Dena mill DM.

Cachet et signature

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Autométriste
63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 002642590000069

Dr. Abdelwahab TAKADOUM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste Titulaire du C.E.S.
de la Faculté de Médecine de PARIS
Ex. Attaché Assistant aux Hôpitaux de Paris

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

LASER-ANGIOPHARIE

LENTILLES DE CONTACT

Expert Assermenté près des Tribunaux

الدكتور عبد الوهاب تقدوم

اختصاصي في طب العيون

حاائز على شهادة الدراسات العليا من كلية الطب بباريز
طبيب ملحق بمستشفيات باريز سابقا

أمراض و جراحة العيون

العلاج بأشعة الليزر

العدسات اللاصقة

خبير محلل لدى المحاكم

CASABLANCA, LE : 109 JAN 2023

Mr : J M L + A V A R Q

VERRES CORRECTEURS



Vision de loin : O.D.

+ 2,7 (+ 0 - 0,7)

O.G.

+ 3 (- 0 - 0,7)

Vision de près : O.D.

O.G.

M-A-T Optic
Opticien et Chromériste
63 Rue Arguiabate Casa

Monture

Téinte

Progressif

~~Dr. Abdelwahab TAKADOUM~~
~~Ophtalmologiste~~
~~304, Bd. 2 Mars - Casablanca~~
~~Tel.: 0522 82 93 96 / 0527 29 10 55~~

Rapporter le présent Bulletin chaque fois que l'on vient consulter

304، شارع 2 مارس الطابق الأول (قرب مسجد السنة)، فوق التجاري وفا بنك

Mars 1^{er} étage (près de la Mosquée Essounna), Au dessus de Attijari Wafa bank

الهاتف : 05 22 82 93 96 / 05 27 29 10 55